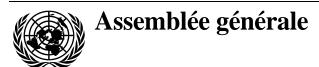
Nations Unies A/60/7/Add.16



Distr. générale 12 décembre 2005 Français Original: anglais

Soixantième session
Point 124 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007

Chapitre 13
Centre du commerce international CNUCED/OMC

Dix-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

- 1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général contenant le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/6 (Sect. 13)/Add.1). À cette occasion, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général au Siège et échangé des vues avec les représentants du Centre à Genève par visioconférence.
- 2. Le Comité consultatif note que le projet de budget du Centre est présenté conformément à la procédure et aux dispositions administratives révisées proposées par le Secrétaire général dans son rapport y relatif (A/59/405) et qu'il tient compte des recommandations que le Comité a formulées (A/59/543), et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution A/59/276. Le Comité rappelle que, selon la nouvelle procédure, un fascicule simplifié du projet de budget-programme du Centre est présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) durant le deuxième trimestre de l'année précédant l'exercice considéré, et ces deux organes sont invités à prendre note du niveau des ressources qu'il est prévu de demander. Une proposition complète et détaillée leur est présentée par la suite, pour décision (en automne).
- 3. Conformément à cette procédure, une estimation budgétaire préliminaire, correspondant au coût prévu des activités de programme du Centre du commerce international (CCI) pour l'exercice biennal 2006-2007, a été soumise par le Secrétaire général au cours du deuxième trimestre de 2005. Les ressources nécessaires, y compris la part de l'OMC et celle de l'ONU, étaient estimées à 65 540 400 francs suisses (aux taux de change 2004-2005), les recettes à 470 000 francs suisses et la part de l'ONU dans les dépenses à 32 535 200 francs suisses (soit l'équivalent de 26 001 900 dollars au taux de change de 1,25 franc suisse pour un 1 dollar) [voir A/60/6 (Sect. 13)]. Comme le Secrétaire général l'expliquait au

paragraphe 13.5 de ce fascicule préliminaire, les ressources prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 représentaient une diminution de 0,8 %, en chiffres réels, par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice biennal 2004-2005. Le Secrétaire général demandait en outre deux postes d'administrateur supplémentaires (1 P-4 et 1 P-3), pour renforcer les activités de base du Centre. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale prenne note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire.

- 4. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, le Secrétaire général présente pour le CCI des propositions finales détaillées (A/60/6 (Sect. 13)/Add.1,). Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 13.3, les dépenses prévues pour le Centre pour l'exercice biennal 2006-2007 sont maintenant estimées à 66 058 600 francs suisses, avant actualisation des coûts, soit 68 369 400 dollars aux taux de 2006-2007. Le montant actualisé représente une diminution de 13 500 francs suisse, soit 0,02 %, par rapport au budget approuvé pour 2004-2005. Cette diminution est le résultat net d'une augmentation de 1 284 000 francs suisses au titre des postes et d'une diminution de 1 297 500 francs suisses au titre des autres objets de dépenses (voir plus loin, par. 7 et 10).
- 5. Le Comité consultatif note que le montant des recettes diverses serait très proche de celui prévu pour 2004-2005 (470 000 francs suisses, contre 471 000). La part de chaque organisation participante (l'Organisation des Nations Unies et l'OMC) pour l'exercice biennal est estimée à 33 949 700 francs suisses, soit 26 732 000 dollars au taux de change de 1,27 franc suisse pour 1 dollar.
- 6. Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2006-2007, qui représentent 51,5 % du montant total des ressources du CCI, sont estimés à 70 066 900 francs suisses, soit 55 170 800 dollars (au taux de change de 1,27 franc suisse pour 1 dollar), contre 69 079 100 francs suisses pour 2004-2005 (tableau 13.6). Comme il est indiqué au paragraphe 13.16, les fonds extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources ordinaires, permettent au CCI d'exécuter des projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances élaborés grâce aux ressources disponibles au titre du budget ordinaire.
- 7. Comme l'indique le tableau 13.4 (A/60/6 (Sect. 13)/Add.1), le Secrétaire général propose d'inscrire 156 postes (80 postes d'administrateur et 76 postes d'agent des services généraux) au budget ordinaire du CCI pour 2006-2007, alors que 153 postes (77 postes d'administrateur et 76 postes d'agent des services généraux) avaient été approuvés pour 2004-2005. Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour les postes (50 208 700 francs suisses) représentent une augmentation de 1 284 000 francs suisses, soit 2,6 %, par rapport au budget approuvé pour 2004-2005, due à l'effet-report de la création de quatre postes d'administrateur (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et de trois postes d'agent des services généraux (autres classes) approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005, et à la création de trois postes d'administrateur supplémentaires (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pour l'exercice biennal 2006-2007.

2 0563804f.doc

- 8. Les recommandations du Comité consultatif concernant les postes nouveaux demandés sont les suivantes :
- a) Un poste P-5, destiné à un administrateur de programmes (Division de la coordination de la coopération technique), qui serait chargé de coordonner les activités du CCI aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 1 et 8, de coordonner l'intégration transversale du genre dans les programmes du Centre, et d'apporter à toutes ces activités une contribution quant au fond (par. 13.22). Le Comité recommande d'approuver ce poste;
- b) Un poste P-4, destiné à un responsable des activités en matière de stratégies et de compétitivité, affecté au Bureau du Directeur exécutif, qui serait chargé d'appuyer, du point de vue technique et opérationnel, l'expansion des programmes du CCI touchant l'élaboration et la gestion de stratégies d'exportation (par. 13.21). Le Comité consultatif a été informé que, dans ce domaine, l'effectif actuel (1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) était loin de suffire pour répondre à la demande d'avis réguliers et spécialisés et d'activités de formation spécifiques, demande qui devrait rester forte sur le long terme. Le Comité recommande d'approuver ce poste;
- c) Un poste P-3, destiné à un spécialiste de la promotion du commerce (Division de la coordination de la coopération technique, Bureau pour les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants), qui serait chargé de renforcer les activités de base du CCI concernant l'évaluation des besoins, la constitution de capacités et la mise au point des outils nécessaires aux pays en transition pour améliorer leur compétitivité (par. 13.22). Considérant la demande accrue de nouvelles approches de la coopération technique, adaptées aux besoins spécifiques des pays en transition, le Comité consultatif estime que l'effectif actuel (1 P-4 et 1 P-3) ne suffit pas pour répondre aux demandes de 53 pays, et il recommande donc d'approuver ce poste.
- 9. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le ratio élevé entre postes d'administrateur et postes d'agent des services généraux (80 postes d'administrateur et 76 postes d'agent des services généraux sont demandés pour 2006-2007). Il lui a été répondu que ce ratio avait progressivement augmenté, passant de 0,87/1 en 2000-2001 à 1,05/1 pour 2006-2007, car de nombreux agents des services généraux ont été affectés à des fonctions autres que des tâches de secrétariat (chauffeurs, préposés au nettoyage ou à l'entretien, etc.).
- 10. La diminution de 1 297 500 francs suisses (7,6 %) qui apparaît pour les objets de dépense autres que les postes concerne principalement les frais généraux de fonctionnement, qui accusent une réduction de 445 800 francs suisses au titre du loyer, que les autorités suisses ont décidé d'aligner sur la structure des dépenses, ainsi que la rubrique Mobilier et matériel (1 082 000 francs suisses), qui fait apparaître une diminution correspondant à un montant non renouvelable (1 320 500 francs suisses) approuvé pour acquérir le matériel de sécurité destiné à renforcer le système de gestion de la sécurité adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276.
- 11. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses du CCI pour 2006-2007 seraient examinées et approuvées par le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC. Sur sa recommandation, le Conseil

0563804f.doc 3

général de l'OMC a approuvé le budget du Centre pour 2006-2007 le 1^{er} décembre 2005.

- 12. Tout en notant que le CCI continuera à établir deux fascicules budgétaires différents pour les soumettre à l'examen des deux organisations participantes (l'ONU et l'OMC), le Comité consultatif rappelle qu'il a invité le Centre à s'efforcer d'harmoniser ces deux documents dans la mesure du possible (A/59/543, par. 7). Comme il est dit dans le tableau 13.7 (A/60/6 (Sect. 13)/Add.1), de nouvelles procédures sont actuellement mises en place pour l'exercice 2006-2007 et, sur la base de cette expérience, des consultations se tiendront afin de déterminer s'il est possible de procéder à une harmonisation plus poussée. Le Comité a été informé que, bien que le budget soit présenté en francs suisses pour les deux secrétariats, il subsiste des différences dans la présentation des activités des différentes divisions et dans l'exposé des produits, ainsi que dans les objets de dépense et codes budgétaires utilisés. Il faudrait donc que le prochain projet de budget rende compte des efforts qui auront été déployés pour harmoniser encore plus les procédures et des progrès réalisés dans ce domaine, et qu'il contienne une évaluation de la façon dont les nouvelles procédures fonctionnent et dont elles ont contribué à simplifier et rationaliser les méthodes de présentation budgétaire.
- 13. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'inscription d'un montant de 68 369 400 francs suisses, aux taux de 2006-2007, au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément nº 7 (A/60/7).

4 0563804f.doc